

# *Campagn'en'ville*

## **Procédure de location**

Si ce n'est déjà fait, nous vous invitons à nous contacter pour convenir des détails de la location et définir les éléments à mentionner dans nos clauses contractuelles.

Dès accord de principe, nous vous transmettons:

- le contrat de location saisonnière en deux exemplaires,
- les conditions générales de location en deux exemplaires,
- l'état descriptif conformément à l'arrêté du 16 mai 1967 relatif aux locations saisonnières en meublé.

Pour confirmer cette réservation, vous devez nous retourner

- les deux exemplaires du contrat de location signés
- les deux exemplaires des conditions générales de location signés,
- une photocopie de votre pièce d'identité,
- un justificatif d'assurance ou d'extension "villégiature" du contrat d'assurance de votre habitation principale
- un acompte de 50 % du montant total du loyer.

Dès encaissement de votre acompte de réservation, nous vous retournerons par courrier postal

- un exemplaire du contrat de location complété de notre signature,
- un exemplaire des conditions particulières de location complété de notre signature.

La location est dès lors confirmée.

Le restant du loyer vous sera demandé à l'entrée dans les lieux ainsi qu'une caution

- pour les périodes de moins d'un mois de location de 600 € (non encaissée);

Cette caution vous sera restituée si aucun dégât n'est constaté dans un délai maximum d'un mois après la sortie des lieux.

Le jour de votre arrivée, vous trouverez pour votre accueil sur place tout le nécessaire pour votre premier petit déjeuner, linge de maison et linge de toilette fournis.

N'oubliez pas de nous communiquer votre adresse postale et n'hésitez pas à nous contacter pour toute information complémentaire.

En vous souhaitant bonne réception.

Véronique Ledoux

Tél.: 04 42 18 23 22

ou : 06 85 24 24 58)

email: [benfabrigoule@gmail.com](mailto:benfabrigoule@gmail.com)